

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020 - 20H15

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES LEITE, M. DROPSY, Adjoints, Mmes THIRY, POTIER, SCHOEPP, RODRIGUES, MM. ARQUIN, JOURDOIS, BASTOS, CADORIN, PIERRE.

Excusés : Mmes LE FEVRE (procur. RODRIGUES), MORGENTHALER (procur. GONCALVES LEITE), MM. GOURDIN (procur. ARQUIN), SANTINI (procur. DROPSY).

Avant l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a reçu Mmes Anne Bénédicte CULOT – Directrice et Simona SANDU – Chargée de Projet de l'Asbl Territoire Naturel Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette (TNT) dont la Commune de SAULNES est adhérente.

Cette rencontre a permis de rappeler l'historique de la création et de l'évolution de l'Asbl TNT au cours des dernières années, et de présenter le Projet Smart Light-Hub qui se développe désormais au sein de l'Association Transfrontalière.

Il s'agit d'un projet Interreg V A Grande Région, qui vise à faciliter l'émergence de réponses collectives à des besoins non satisfaits en matière d'éclairage artificiel, ainsi qu'une réflexion commune sur la problématique de la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité.

Il tend également à renforcer la Coopération Transfrontalière en Grande Région en induisant des synergies entre opérateurs, afin de définir une vision novatrice, respectueuse des écosystèmes, économiquement rentable et créative de l'éclairage dans les espaces publics et privés

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour. Au préalable, le compte-rendu de la séance du 10 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 23 Mai 2020**.

1) En date du 9 Décembre 2020, considérant le terme du Contrat d'Assurance Prévoyance Collectivités Territoriales (couverture des Risques Statutaires) conclu en 2015, à la date du 31 Décembre 2020, et la procédure de consultation engagée sous couvert de la Société CAP Service Public, Monsieur le Maire a décidé de **passer avec la Société CNP Assurances, représentée par la Société SOFAXIS** sise à VASSELAY (18), **un Marché valant Contrat d'Assurance garantissant les Risques Statutaires pour l'ensemble du personnel communal titulaire et stagiaire affilié à la CNRACL** (Maladie Ordinaire franchise 10 jours fixes – Longue Maladie – Longue Durée – Accident du Travail – Maladies Professionnelles – Maternité – Adoption – Décès) **avec un taux de cotisation fixé à 5,66 % de la base de l'assurance, et un taux de 1,80 % pour le personnel non titulaire affilié IRCANTEC** (Maladie Ordinaire franchise 10 jours fixes – Grave Maladie – Accident du Travail – Maladies Professionnelles – Maternité – Adoption), **à effet du 1^{er} Janvier 2021 et pour une durée de 4 ans.**

Le Marché s'entend dans le cadre d'un Contrat géré en capitalisation, sans limite de durée, via le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

DESIGNATION DELEGUES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (2)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du **5 Juin 2020** et suite aux Elections Municipales, il a été défini la **représentation de la Commune de SAULNES dans les différentes Structures Intercommunales, Associations ou Etablissements Publics** créés pour la gestion de diverses compétences.

Par conséquence, au regard de la **démission de M. Maurice BOMBARDIERI** de ses mandats d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal de la Commune de SAULNES, acceptée par M. le Sous-Préfet de BRIEY le **23 Novembre 2020**, Monsieur le Maire propose au Conseil de **remplacer l'intéressé au sein de ces divers Etablissements** afin d'y garantir la représentation communale.

Après avoir procédé à l'élection des Délégués Intercommunaux, **le Conseil décide à l'unanimité :**

de désigner les délégués à ces divers Etablissements, ainsi qu'il suit,

- ASSOCIATION J'AIME LE CINEMA**

Délégué Titulaire : Mme Christiane **WAGNER**

Délégué Suppléant : Mme Yvette **SALARI**

- **SYNDICAT LE FIL BLEU**

Délégué Titulaires : M. Anthony **CADORIN**
Mme Sandrine **SCHOEPP**

Délégués Suppléants : M. Eric **JOURDOIS**
M. Jean Marc **GOURDIN**

- **MISSION LOCALE du BASSIN de LONGWY pour l'INSERTION SOCIALE et PROFESSIONNELLE des JEUNES**

Délégué Titulaire : Mme Karine **POTIER**
Délégué Suppléant : M. Claude **PIERRE**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (2)

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article 65) permettant, à la suite des Elections Municipales, de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du **5 Juin 2020**, actant la composition de la **Commission d'Appel d'Offres** suite au renouvellement général du Conseil Municipal (15 Mars 2020),

Vu la **démission de M. Maurice BOMBARDIERI** de ses mandats d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal de la Commune de SAULNES, acceptée par M. le Sous-Préfet de BRIEY le **23 Novembre 2020**,

Considérant la nécessité de **remplacer l'intéressé au sein de la Commission d'Appel d'Offres**,

Après avoir entendu ces considérants et procédé à l'élection de ses Représentants à la C.A.O., **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de proclamer la composition de la Commission Communale d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :**
 - M. Adrien **ZOLFO**, Maire – Président

- Membres Titulaires (3)

- Mme Martine **THIRY**
- Mme Yvette **SALARI**
- M. Jean Marcel **DROPSY**

- Membres Suppléants (3)

- M. Filipe **BASTOS**
- M. Gérard **ARQUIN**
- Mme Catherine **GONCALVES LEITE**

Cette Commission peut être ouverte au Comptable de la Collectivité et un Représentant du Ministre chargé de la Concurrence, avec voix consultative. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent également participer à la Commission, avec voix consultative, des Personnalités ou un ou plusieurs Agents de la Collectivité Territoriale ou de l'Etablissement Public désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'Appel d'Offres.

DESIGNATION DELEGUES ASBL TNT CHIERS ALZETTE (2)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **5 Juin 2020** et suite aux Elections Municipales, il a été décidé de désigner les Délégués de la Commune de SAULNES au sein de **l'Assemblée Générale de l'Association « Territoire Naturel Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette »**.

Par conséquence, au regard de la **démission de M. Maurice BOMBARDIERI** de ses mandats d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal de la Commune de SAULNES, acceptée par M. le Sous-Préfet de BRIEY le **23 Novembre 2020**, Monsieur le Maire propose au Conseil de **remplacer l'intéressé au sein de cette Association** afin d'y garantir la représentation communale.

Considérant l'article 10 des Statuts de l'Asbl TNT Chiers Alzette fixant le nombre de Représentants de chaque membre à l'Assemblée Générale, soit **3 Représentants titulaires ou suppléants** quelle que soit la taille de l'organisation adhérente, la représentation des Entités Territoriales n'étant pas figée aux seuls élus des Communes concernées, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de désigner les Représentants de la Commune de SAULNES à l'Asbl « Territoire Naturel Transfrontalier de la Chiers et de l'Alzette » comme suit,**

Délégués Titulaires

- Adrien **ZOLFO**, Maire
- Christiane **WAGNER**, Adjointe au Maire
- Karine **POTIER**, Conseillère Municipale

Délégués Suppléants

- Anthony **CADORIN**, Conseiller Municipal
- Sandrine **SCHOEPP**, Conseillère Municipale
- Leslie **SANTINI**, Présidente de l'Association UFDB

DESIGNATION REPRESENTANTS MMD 54 (2)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **5 Juin 2020** et suite aux Elections Municipales, il a été décidé de désigner les Délégués de la Commune de SAULNES au sein de **Meurthe et Moselle Développement 54** (MMD 54).

Cette Agence est chargée d'apporter, aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics Intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Par conséquence, au regard de la **démission de M. Maurice BOMBARDIERI** de ses mandats d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal de la Commune de SAULNES, acceptée par M. le Sous-Préfet de BRIEY le **23 Novembre 2020**, Monsieur le Maire propose au Conseil de **remplacer l'intéressé au sein de cet Etablissement** afin d'y garantir la représentation communale.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAULNES, en, date du 17 Septembre 2018, décidant son adhésion à Meurthe et Moselle Développement 54 (MMD 54) et approuvant les Statuts,

Considérant l'article 5 des Statuts de MMD 54, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- De désigner **Monsieur Adrien ZOLFO** comme son **représentant titulaire** à MMD 54 et **Monsieur Jean Marcel DROPSY** comme son **représentant suppléant**,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

DESIGNATION REPRESENTANTS SPL IN-PACT GL

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle, relative à l'évolution du fonctionnement du Centre de Gestion et la création d'une Société Publique Locale (SPL),

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAULNES, en, date du **23 Mai 2019**, se prononçant favorablement sur **l'adhésion de la Commune de SAULNES à la SPL Gestion Locale IN-PACT GL** et approuvant les Statuts,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal de la Commune de SAULNES, par l'élection du 15 Mars 2020, et son installation en date du 23 Mai 2020, Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Collectivité au sein de la SPL IN-PACT GL suite aux élections municipales de Mars 2020, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- De désigner **Monsieur Adrien ZOLFO** comme son **représentant titulaire** dans les différentes instances de la SPL IN-PACT GL et **Madame Martine THIRY** comme sa **représentante suppléante**.

DETERMINATION TAUX PROMOTION AVANCEMENT GRADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article 35 de la Loi n°2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a modifié l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif à la **procédure d'avancement de grade des Fonctionnaires territoriaux**.

Jusqu'à présent, l'avancement de grade répondait à des règles nationales fixées par Décret ; les quotas s'imposaient à toutes les Collectivités et ne prenaient pas en compte leurs besoins spécifiques.

La règle nationale du quota a été supprimée. Le nombre maximum des Fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale est déterminé **par application d'un taux de promotion à l'effectif des Fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (Ratio)**.

Le taux de promotion est fixé par le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion Départemental.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la Commune de SAULNES, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2021 :

Filière Administrative :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %

Filière Technique :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %

Filière Sanitaire et Sociale :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %

Filière Culturelle :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %

Le Comité Technique du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle a émis un avis favorable lors de sa réunion du 7 Décembre 2020.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil d'arrêter, au regard des circonstances locales, les taux de promotion pour l'avancement de grade des Fonctionnaires de la Commune de SAULNES, conformément à ceux énoncés précédemment.

Le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'Organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,
 Vu l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Considérant les modifications apportées aux cadres d'emplois des différentes filières de la Fonction Publique Territoriale depuis 2007, et l'opportunité de fixer les Ratios d'avancement de grade au regard des évolutions statutaires,
 Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle,

**LE CONSEIL, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
 DECIDE de fixer les taux de promotion suivants pour l'avancement de grade :**

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2021

Filière Administrative :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %

Filière Technique :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %

Filière Sanitaire et Sociale :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %

Filière Culturelle :

	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	
GRADE D'AVANCEMENT	
Tous les Grades	100 %

**BUDGET COMMUNE
VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2020**

Le Conseil décide à l'unanimité de voter, dans le cadre du Budget Principal de la Commune, Section Investissement, Exercice 2020, le virement de crédits suivant :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 2188/917 (Autres Immob.
Corp. Stade Municipal)

- 1 400,00

DEPENSES

Compte 21312/909 (Constructions
Bâtiments Scolaires)

+ 1 400,00

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE
EST LEVEE A 22 HEURES**